



COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

(Article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales)

Commune d'Aiffres
Mairie
41 rue de la mairie
79230 AIFFRES
Tél : 05 49 32 02 47 - Fax : 05 49 32 11 69
Mail : mairie@ville-aiffres.fr
Site internet : www.ville-aiffres.fr

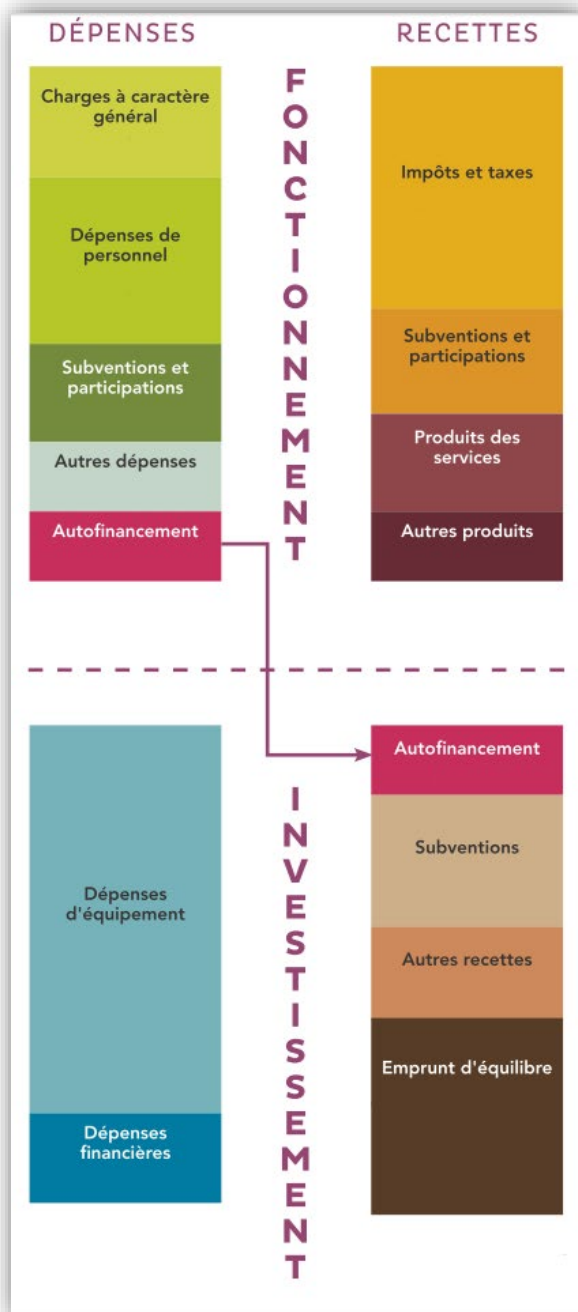
SOMMAIRE

PRÉAMBULE

PARTIE 1 - LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
1-La vue générale et la présentation des ratios.....	4
1.1-La vue générale du compte administratif 2021.....	4
1.2-La présentation des ratios obligatoires	5
2-Les résultats 2021 par sections.....	6
2.1-La section de fonctionnement.....	6
2.1.1-Les recettes de fonctionnement	6
2.1.2-Les dépenses de fonctionnement	12
2.2-La section d'investissement.....	16
2.2.1-Les recettes d'investissement.....	16
2.2.2-Les dépenses d'investissement.....	18
2.2.3-La situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement.....	20
3-La capacité d'autofinancement : l'évolution de l'épargne	21
4-La dette communale	22
4.1-L'encours de la dette	22
4.2-Capacité d'autofinancement et taux d'autofinancement	23
5-Conclusion : synthèse des chiffres clés du compte administratif.....	24
PARTIE 2-LE BUDGET ANNEXE « ESPACE TARTALIN ».....	26
PARTIE 3-LE BUDGET AUTONOME « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »	28
<u>ANNEXE 1 : ANALYSE PAR FONCTION DES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL</u>	29

PRÉAMBULE

Le présent rapport a pour objet de présenter les principales données du compte administratif 2021. Il permet de vérifier l'exécution du budget primitif par le Maire, le taux de réalisation des dépenses et recettes projetées, ainsi que d'apprécier l'évolution des capacités budgétaires sur plusieurs années.



Pour rappel, le **budget primitif (BP)** d'une commune est l'acte par lequel le Maire est autorisé par le Conseil municipal à effectuer les opérations de recettes et de dépenses de la collectivité pendant toute la durée de l'exercice budgétaire. Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Dans l'hypothèse du renouvellement du Conseil municipal la date est portée au 30 avril. Pour l'année 2022, le budget primitif sera voté concomitamment au compte administratif 2021 et intégrera la reprise des résultats.

Il se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de recettes et de dépenses nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Certaines sont obligatoirement inscrites au budget (frais de personnel, indemnités des élus, entretien de la mairie...).

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses (appelé **épargne brute ou autofinancement**) doit permettre en priorité le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant **l'épargne nette** qui permet d'abonder la section d'investissement et de financer de nouveaux équipements.

Source : Mag #09 Ville de Mios

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des subventions et éventuellement par l'emprunt.

Le vote du **budget primitif** constitue la première décision budgétaire de l'année et prévoit les dépenses et les recettes pour l'année entière.

En cours d'exercice, les **budgets supplémentaires (BS)** et les **décisions modificatives (DM)** permettent au Conseil municipal d'intégrer les résultats de l'exercice précédent et, le cas échéant, de modifier le montant ou l'affectation des crédits prévus initialement. Ces documents sont généralement votés entre le second et le troisième trimestre de l'année.

La commune d'Aiffres, dans un souci de qualité comptable, a fait le choix pour le BP 2021 de reprendre les résultats de l'année antérieure : le budget supplémentaire ou une décision modificative au cours de l'année 2021 devrait donc intervenir uniquement pour réajuster des crédits en cours d'exercice.

Enfin, après la clôture de l'exercice, le **compte administratif (CA)** constitue l'arrêté des comptes et est élaboré par la commune. Ce document doit être concordant avec le **compte de gestion (CG)** qui retrace les opérations de dépenses et de recettes enregistrées par le comptable public. Les délibérations relatives à ces deux budgets doivent intervenir avant le 30 juin de l'année N+1.

En application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, il faut souligner que les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts¹ : *budget principal*, *budget annexe « Espace Tartalin »* et *budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »*.

Les principales décisions budgétaires prises par le Conseil municipal au cours de l'exercice 2021 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Budget principal	Budget annexe « Espace Tartalin »	Budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »
Débat d'orientation budgétaire	28/01/2021	28/01/2021	28/01/2021
Budget primitif	25/03/2021	25/03/2021	25/03/2021
Budget supplémentaire	/	/	/
Décisions modificatives	01/07/2021 08/12/2021	/	01/07/2021

¹ Le centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public communal doté de la personnalité juridique, dispose d'un budget propre voté par son conseil d'administration. Le présent document ne porte que sur les budgets de la commune.

PARTIE 1 - LE BUDGET PRINCIPAL

1-La vue générale et la présentation des ratios

1.1-La vue générale du compte administratif 2021

Investissement									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	2 233 042,21	0,00	1 011 504,66	10 000,00	3 254 546,87	1 963 481,30	1 291 065,57	1 234 912,85	56 152,72
Recette	2 881 269,67	0,00	363 277,20	10 000,00	3 254 546,87	1 930 839,98	-1 323 706,89	0,00	-1 323 706,89
Excédent	648 227,46	0,00		0,00	0,00				
Déficit			648 227,46			32 641,32		1 234 912,85	
Fonctionnement									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	4 784 312,65	0,00	0,00	15 226,00	4 799 538,65	4 136 199,68	663 338,97	475,00	662 863,97
Recette	5 440 848,53	0,00	0,00	15 226,00	5 456 074,53	5 747 082,93	291 008,40	0,00	291 008,40
Excédent	656 535,88	0,00	0,00	0,00	656 535,88	1 610 883,25			
Déficit								475,00	
Résultat									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Excédent	1 304 763,34	0,00		0,00	656 535,88	1 578 241,93			
Déficit			648 227,46					1 235 387,85	

L'année 2021 a consisté à une forte reprise des dépenses d'investissement passant de 456 152 euros en 2020 à 1 716 287 euros en 2021 (hors remboursement du capital de la dette). Ce rebond est marqué par la volonté de la collectivité de participer à la relance de l'activité économique. Ainsi, les principales réalisations sont les suivantes :

- L'insertion dans le dispositif 1 000 chantiers lancé par le département afin de cofinancer cinq projets,
- La phase 2 de la rénovation de la chaussée située rue des Trois Fontaines,
- La démolition des trois maisons situées rue de la Gare,
- Les travaux du rez-de-chaussée haut de la mairie,
- La poursuite de la construction de l'Espace Petite enfance.

Tableau des flux 2020 situation au 31.01.2020	
Épargne brute (1)	742 000,00€
remboursement capital	270 282,00 €
Épargne nette (2)	472 000,00€
Dépenses d'équipements (3)	-466 000,00 €
TOTAL (1+2+3)	6 000,00 €
Subvention 2020 (4)	212 539,90 €
FCTVA (5)	261 000,00 €
T.A (6)	96 000,00 €
TOTAL (4+5+6)	569 539,90 €
Épargne 1er janvier 2020	1 162 000,00 €
Épargne 31 décembre 2020	1 737 539,90 €

Tableau des flux 2021 situation au 31.01.2021	
Épargne brute (1)	993 129,00 €
<i>Dont produit des cessions</i>	249 500,00 €
remboursement capital	236 531,00 €
Épargne nette (2)	756 598,00€
Dépenses d'équipements (3)	-1 716 698,00 €
TOTAL (2+3)	- 960 100,00 €
Subvention 2021 (4)	647 882,00 €
FCTVA (5)	52 157,00 €
T.A (6)	94 620,00 €
Excédent 2020 (7)	25 080,00 €
	623 147,00 €
TOTAL (4+5+6)	819 739,00 €
Épargne 1er janvier 2020	1 765 379,00 €
Épargne 31 décembre 2021	1 625 018,00 €

1.2-La présentation des ratios obligatoires

Le législateur a prévu que les documents budgétaires des communes de 3 500 habitants et plus soient assortis de données synthétiques sur leur situation financière.

Ces éléments se basent, pour le compte administratif 2021, sur une population estimée à 5 603 habitants selon le recensement effectué par l'INSEE.

Potentiel fiscal et financier		Valeurs potentiel financier par hab. (Population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		
4 186 892	4 797 120	835,59	1 032,09

Informations financières - Ratios		Valeurs Aiffres 2021	Moyennes nationales de la strate - 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	717,79	947,00
2	Produit des impositions directes/population	430,12	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	779,04	1 144,00
4	Dépenses d'équipement/population	298,11	370,00
5	Encours de dette/population	432,85	828,00
6	DGF/population	144,00	152,00

Notice de lecture des ratios obligatoires :

2. Les impositions directes communales étaient jusqu'en 2020 la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. A partir de 2021, celles-ci désignent uniquement les foncières bâties et non-bâties.

4. Il s'agit des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement, destinées à améliorer l'actif de la commune. On y retrouve notamment les acquisitions foncières, les gros travaux, l'achat de logiciels... Ne sont pas ici compris le remboursement du capital des emprunts ou les subventions d'investissement qui sont des dépenses financières.

5. L'encours de la dette représente la somme totale des emprunts contractés par la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

6. DGF : Dotation globale de fonctionnement. Sont ici comprises la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale ainsi que la dotation nationale de péréquation.

2-Les résultats 2021 par section

2.1-La section de fonctionnement

2.1.1-Les recettes de fonctionnement

Quelles sont les principales recettes de fonctionnement d'une commune ?
--

Les recettes de fonctionnement de la commune se répartissent selon 7 chapitres principaux :

- Les **atténuations de charges** correspondant au remboursement des indemnités journalières consécutives des absences pour maladie des agents
- Le **produit des services** qui sont les recettes issues des redevances payées par les usagers pour l'utilisation d'un certain nombre de services (restauration scolaire, centre de loisirs...) ou pour compenser l'utilisation du domaine public communal
- Les **impôts et taxes**, qui représentent la principale recette de fonctionnement de la commune, composé de plusieurs articles importants et notamment :
 - Le produit de la fiscalité directe locale (taxes foncières depuis 2020)
 - L'attribution de compensation versée par Niort Agglo en compensation des produits de l'ancienne Taxe professionnelle unique, modifiée au fil des CLECT et des transferts de compétence
 - Le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) qui est une recette récupérée et redistribuée par Niort Agglo à ses communes membres
 - La taxe additionnelle aux droits de mutation qui est une partie des « frais de notaire » payés à l'occasion de l'achat d'une maison ou d'un appartement ancien.
- Les **dotations et subventions** dont la fameuse Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État, produit des articles 7411 – 74121 et 74127 versée annuellement par l'État au vu de deux critères prépondérants : le nombre d'habitants et le métrage de voirie.
- Les **autres produits de gestion courante** et notamment du revenu des immeubles. Cet article comprend les sommes perçues par la commune au titre des loyers d'habitation, des loyers commerciaux, des locations de salles municipales...
- **Les produits financiers** : principalement le remboursement du budget de Tartalin au budget principal
- **Les produits exceptionnels** : nécessairement non récurrents, cet article comprend par exemple le produit des cessions qui, quoi que budgété en investissement à l'occasion du Budget primitif, se réalise en fonctionnement, au sein de l'article 775.

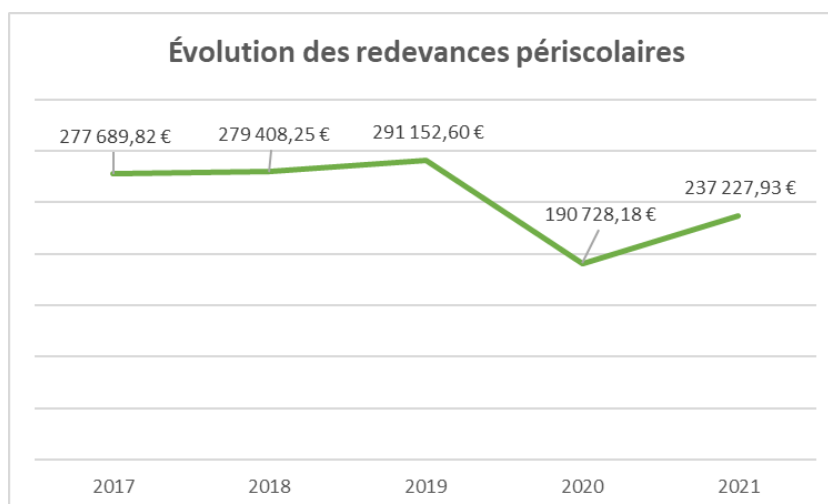
Comment ces recettes se sont réalisées entre le BP 2021 et le CA 2021 ?

Chapitres		Prévisions BP 2021	Réalisations CA 2021	Evolution BP/CA	% du total des recettes	Taux de réalisation en %
1	Atténuation de charges	23	18	-5	0%	78%
2	Produits services	575	462	-113	10%	80%
3	Impôts et taxes	2 673	2 958	285	63%	111%
4	Dotations, subventions	937	856	-81	18%	91%
5	Autres produits de gestion	123	112	-11	2%	91%
6	Total recettes gestion courante (1+2+3+4+5)	4 331	4 406	75	100%	101,73%
7	Produits financiers	29	29	0	1%	100%
8	Produits exceptionnels/transfert de charge	5	263	258	6%	5260%
	Total recettes réelles non retraitées (6+7+8)	4365	4698	333	100%	108%

Il convient de faire un focus sur quelques éléments :

Concernant le **2. « Produit des services »** : malgré une reprise d'activité constatée aux niveaux national et local, les recettes de fonctionnement issues des redevances des usagers ne parviennent pas à retrouver leur niveau d'avant crise sanitaire. La fermeture des services périscolaires durant trois semaines, une fréquentation moindre de ces services durant l'année (conséquences du télétravail notamment) et le bouleversement de ces activités durant la période estivale ont logiquement impacté les recettes générées par ces tarifs.

Chapitres		Prévisions BP 2021	Réalisations CA 2021	Evolution BP/CA	% d'évolution BP/CA
2	Produit des services, domaine	575	463	-112	-19%
	<i>dont redevances d'occupation du DP</i>	11	5	-6	-55%
	<i>dont redevances à caractère périscolaire (centre de loisirs)</i>	312	243	-69	-22%
	<i>dont redevances à caractère périscolaire (restauration)</i>	155	125	-30	-19%
	<i>dont produits aux budgets annexes</i>	65	59	-6	-9%

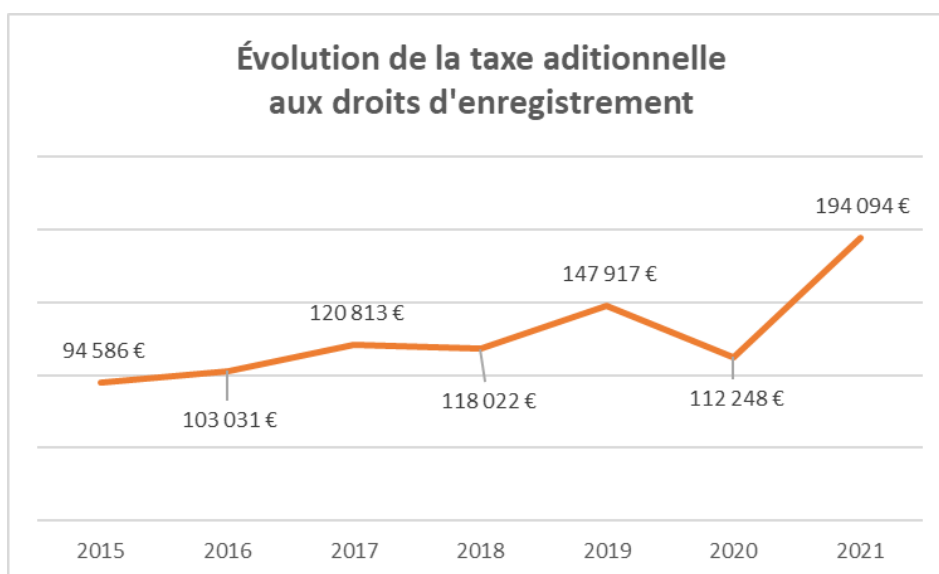


Concernant le chapitre **3. Impôts et taxes**, celui-ci évolue positivement en rapport aux prévisions budgétaires :

Chapitres	Prévisions BP 2021	Réalisations CA 2021	Evolution BP/CA	% d'évolution BP/CA
3 Impôts et taxes	2 673	2 958	285	11%
<i>dont impôts directs locaux</i>	2 410	2 541	131	5%
<i>dont attribution de compensation</i>	57	77	20	35%
<i>dont FPIC</i>	51	101	50	98%
<i>dont taxes add. sur les droits de mutation</i>	113	194	81	72%

Plusieurs variables permettent d'expliquer ces fluctuations. Les éléments suivants sont les principales explications de la hausse observée au chapitre « impôts et taxes » :

- La hausse du produit des impôts directs locaux et l'application du coefficient correcteur (+ **130 000 euros**). Il faut souligner que les prévisions budgétaires compte tenu du contexte de la suppression de la taxe d'habitation ont été volontairement prudentes à l'occasion du vote du budget primitif 2021.
- La hausse de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (+ **80 000 euros**), qui s'explique par un dynamisme important des mutations sur la commune (part communale de 1.20% sur les frais de notaire)



- La perception en totalité du FPIC (+ **50 000 euros**) comme les années précédentes alors que les prévisions prudentes prévoyaient la mise en œuvre du mécanisme de garantie de 50% du montant de l'année n-1.
- La perception identique à 2020 des attributions de compensation versées par la CAN (+ **20 000 euros**) compte tenu de l'absence de CLECT venant prendre en compte en 2021 de la dernière année de hausse de la contribution d'Aiffres au SDIS.

En parallèle le **chapitre 4. « Dotations, subventions »** baisse d'environ **82 000 euros**. Cette somme correspondait à la compensation versée par l'État au titre des exonérations appliquées sur l'ancienne taxe d'habitation. Cette impôt étant devenu national depuis 2021, cette recette n'est plus perçue par la collectivité. Ainsi, l'augmentation des recettes générée par la hausse de la fiscalité en 2022 issue de l'application du coefficient correcteur prend en charge cette suppression. Concrètement, cela signifie que la

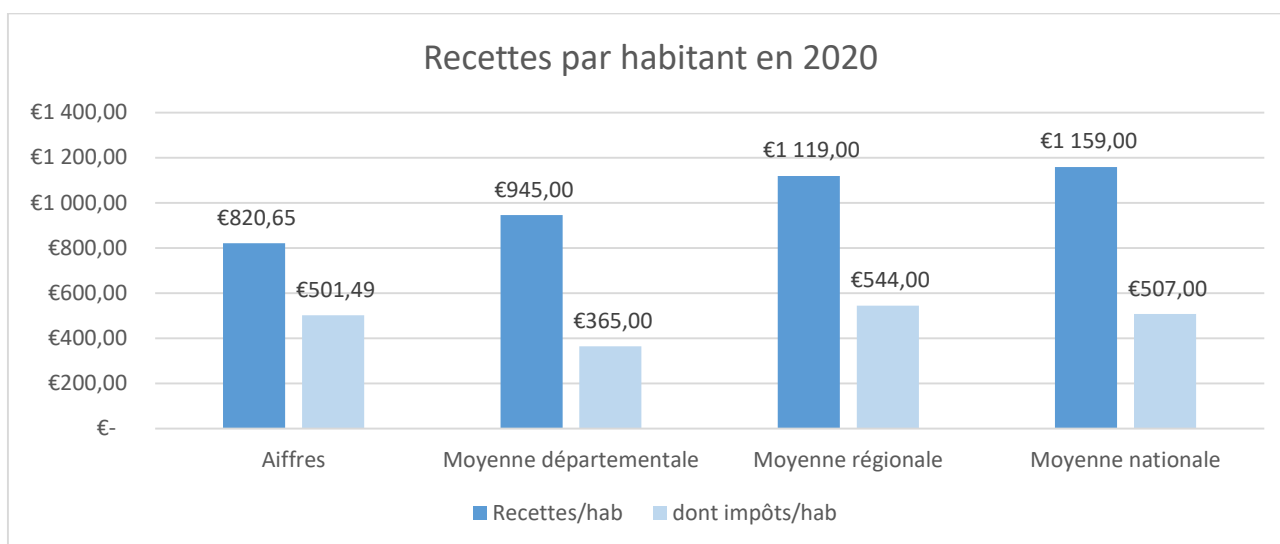
hausse de 130 000 euros issue de la fiscalité permet en partie de « compenser » les 82 000 euros de perte du chapitre « dotations, subventions ».

Chapitres		Prévisions BP 2021	Réalisations CA 2021	Evolution BP/CA
4	Dotations, subventions	937	856	-81
	<i>dont dotation forfaitaire</i>	623	623	0
	<i>dont dotation de solidarité rurale</i>	88	86	-2
	<i>dont dotation nationale de péréquation</i>	96	86	-10
	<i>dont compensation exonération Taxe habitation</i>	82	0	-82
	<i>dont compensation exonération Taxe foncière</i>	18	18	0

Dans une moindre mesure, les revenus des immeubles (que l'on retrouve au **5. Autres produits de gestion**) ont également été impactés du fait des fermetures imposées des salles municipales et des différentes restrictions imposées par l'Etat.

L'atterrissage du **chapitre 7. « Produits exceptionnels »** est supérieur aux prévisions budgétaires en raison de la perception du produit des cessions. La nomenclature comptable impose d'inscrire la prévision budgétaire hors taxe de ces recettes en section d'investissement. Pour autant, la perception incluant la taxe sur la valeur ajoutée s'inscrit en section de fonctionnement. Pour rappel, la commune avait inscrit 174 000 euros en 2021 et a perçu **249 500 euros**.

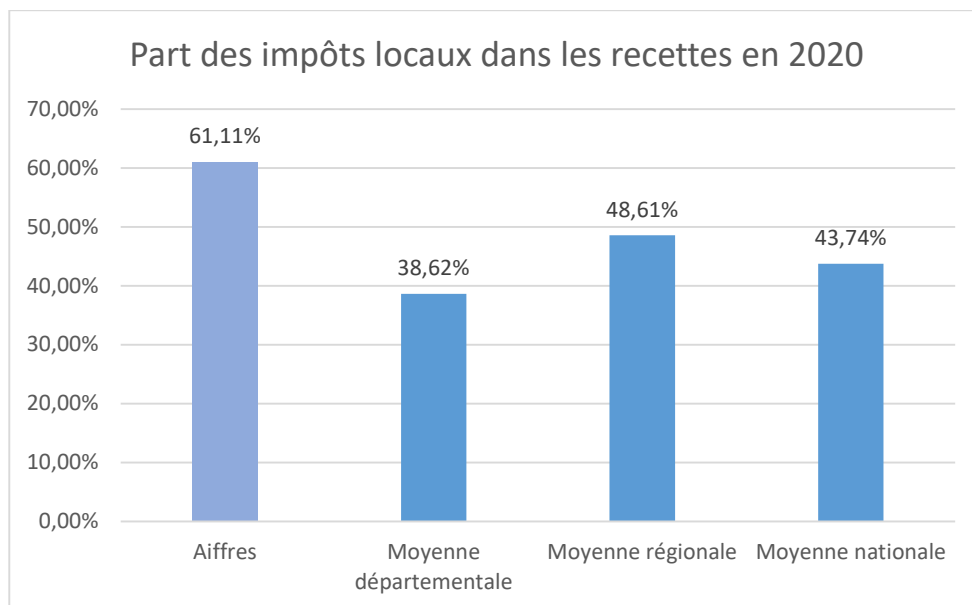
Comment se situe la commune d'Aiffres par rapport aux autres ?



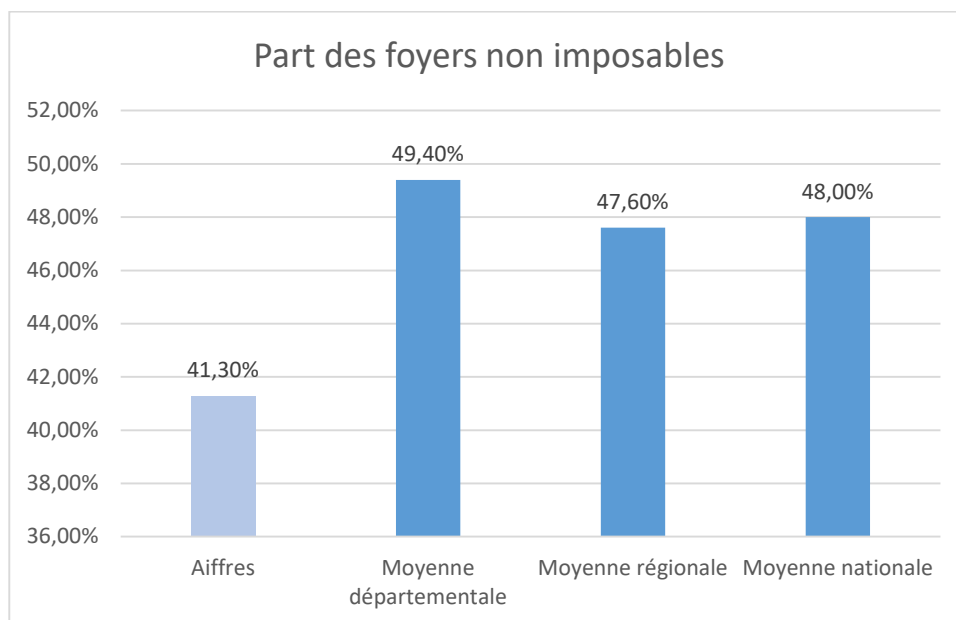
Le tableau ci-dessus met en évidence les recettes de fonctionnement par habitant, comparativement aux communes de la même strate démographique au niveau départemental, régional et national (pour l'année 2020). Celui-ci nous montre que les recettes disponibles pour gérer la commune sont donc nettement inférieures sur Aiffres que sur les autres communes de même taille, notamment par rapport aux autres commune de la région ou au niveau national.

On constate néanmoins qu'Aiffres bénéficie d'un produit des impôts locaux par habitant supérieur à celui des autres communes du Département (qui bénéficient donc de recettes plus importantes par ailleurs, sans

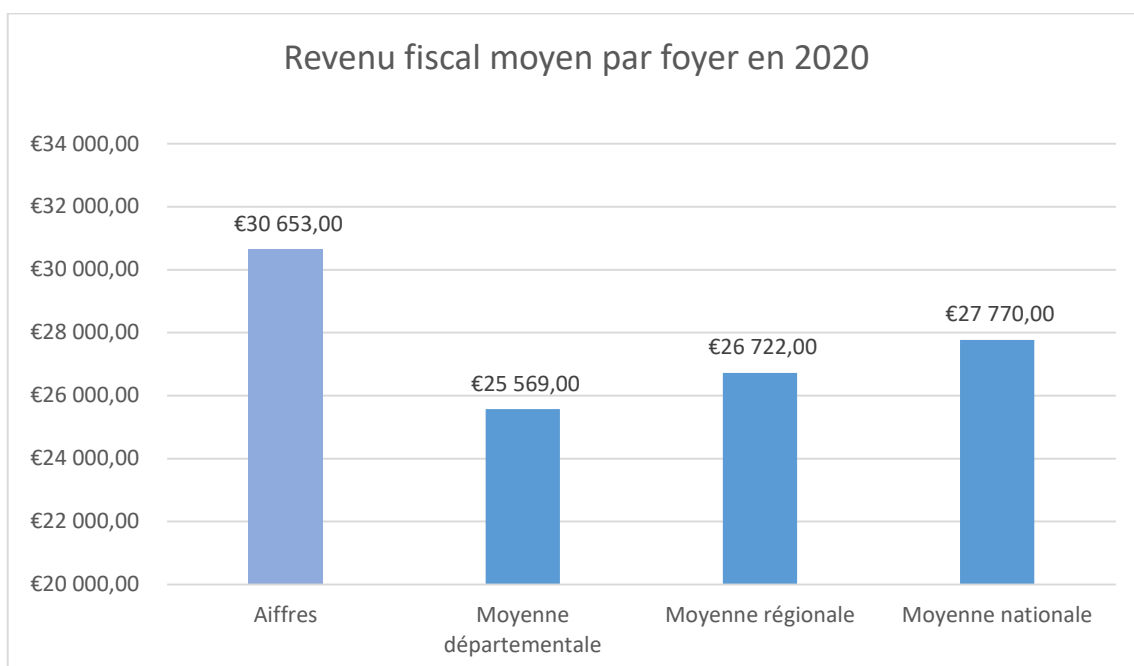
doute des dotations de l'Etat) **mais quasiment au même niveau que la moyenne régionale et nationale.** Cela sous-entend qu'elle ne « compense » pas un manque de recettes venant des dotations de l'Etat, du produit des redevances ou encore de son agglomération par un recours massif aux impôts locaux. Toutefois, comme nous pouvons le constater dans le graphique ci-après, elle affiche une dépendance beaucoup plus importante aux impôts locaux.



Enfin, pour situer la commune et connaître son « potentiel », deux informations fournies par la DGFIP peuvent être mises en évidence : la part des foyers non imposables et le revenu fiscal moyen par foyer.



Pour le premier, on constate que sur 2 966 foyers fiscaux, 41,30% ne sont pas imposables contre une moyenne de 48% au niveau national. On retrouve une dynamique similaire au niveau du revenu fiscal moyen par foyer, plus élevé en moyenne à Aiffres que dans les autres communes de la même strate.



Comment évoluent les recettes de fonctionnement depuis 2016 ?

Chapitres	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
1 Atténuation de charges	50	78	85	88	25	18
2 Produit des services	571	554	594	598	496	462
3 Impôts et taxes	2 717	2 766	2 779	2 866	2 744	2 958
4 Dotations, subventions	957	960	944	952	964	856
5 Autres produits de gestion	137	140	153	137	109	112
6 Total recettes gestion courante (1+2+3+4+5)	4 432	4 498	4 555	4 641	4 338	4 406
7 Produits financiers	41	38	36	34	31	29
8 Produits exceptionnels/transfert de charge	31	5	115	15	18	263
9 Total recettes réelles non retraitées (6+7+8)	4504	4541	4706	4690	4387	4698

L'analyse rétrospective des recettes de fonctionnement apparaît logiquement compliquée compte tenu des conséquences de la crise sanitaire depuis 2020, mais aussi du fait des modifications comptables effectuées sur les différents chapitres.

En effet, sur les cinq dernières années, certaines imputations ont pu modifier de manière importante les équilibres entre les différents chapitres des recettes de fonctionnement et notamment :

- Le transfert de la compétence SDIS à Niort Agglo est venu baisser notre niveau de recettes en 2020, au profit d'une baisse équivalente en dépense.
- La suppression de la taxe d'habitation a eu pour conséquence de répartir différemment certaines sommes entre les impôts et taxes d'une part et les dotations et subventions d'autre part.

A « périmètre constant », nous pouvons donc mettre en évidence entre 2016 et 2021 les orientations suivantes :

- Des atténuations de charge en baisse, de manière importante depuis 2020
- Des produits des services logiquement volatiles du fait de la crise sanitaire et du nombre d'enfants accueillis dans les activités périscolaires. La perspective d'une diminution des contraintes et d'un taux de personnes en télétravail moins important pourrait conduire à un « retour à la normale » d'ici quelques mois.
- Des impôts et taxes qui évoluent à la hausse. Au niveau du produit des impôts directs locaux, cela s'explique par l'évolution annuelle des valeurs cadastrales qui varient depuis 2018 selon le taux d'inflation constaté en année N-1 (0,2% en 2021) et dans une moindre mesure du nombre de foyers assujettis. Ces évolutions se sont faites sans hausse des taux de la fiscalité directe locale depuis six ans.
- Des dotations de l'Etat qui baissent du fait d'une Dotation globale de fonctionnement en déclin, le nombre d'habitants recensé par l'INSEE diminuant.
- Un déclin récent, depuis 2020, des autres produits de gestion courante, eux aussi impactés par la crise sanitaire et la baisse du revenu des immeubles.

2.1.2-Les dépenses de fonctionnement

Quelles sont les principales dépenses de fonctionnement d'une commune ?

Les dépenses de fonctionnement de la commune se répartissent selon 5 chapitres principaux :

- Les **charges à caractère général** sont celles qui permettent de faire fonctionner les différents services de la commune. On y retrouve notamment les consommations énergétiques nécessaires aux bâtiments, les dépenses d'alimentation pour faire fonctionner la restauration scolaire, les frais d'affranchissement ou de carburants pour permettre aux services de fonctionner, etc...
- Les **charges de personnel**, qui représentent la principale dépense de la commune, sont constituées du paiement des rémunérations des agents et des cotisations patronales.
- Les **atténuations des produits** représentent la contribution de la commune au FPIC versé par Niort Agglo.
- Les **autres charges de gestion courante** comprennent différentes dépenses telles que les subventions accordées aux associations, la contribution du Budget principal au CCAS ou au Budget annexe de l'Espace Tartalin ou encore les indemnités des élus.
- Les **charges financières**, constituées des intérêts payés au titre de la dette communale.

Comment ces dépenses se sont réalisées entre le BP 2021 et le CA 2021 ?

Chapitres		BP 2021	CA 2021	Evolution BP/CA	% du total des dépenses	Taux de réalisation en %
1	Charges à caractère général	1 089	974	-115	26%	90%
2	Charges de personnel	2 103	2 023	-80	55%	96%
3	Atténuation de produits	10	17	7	0%	170%
4	Autres charges de gestion courante	667	591	-76	16%	89%
5	Total dépenses gestion courante (1+2+3+4)	3 869	3 606	-263		93%
6	Charges financières	98	98	0	3%	100%
7	Charges exceptionnelles	2	0	-2	0%	0%
8	Dotation provision (68)	2	0	-2	0%	0%
9	Autres dépenses réelles (022)	50	0	-50	0%	0%
10	Total dépenses réelles (5+6+7+8+9)	4 021	3 704	-317		92%

Concernant le chapitre « **Charges à caractère général** », les chiffres du Compte administratif restent nettement inférieurs à ceux prévus dans le cadre du Budget primitif (-115 000 euros). Si l'estimatif des dépenses est toujours volontairement prudent, une telle différence s'explique par une reprise des différentes activités moins importante que prévue. Ce chiffre progresse toutefois par rapport à l'année 2020 (+ **89 000 euros**) qui avait été très fortement marquée par la crise sanitaire. Une rétrospective par fonctions des charges à caractère général est présentée plus en bas dans le document.

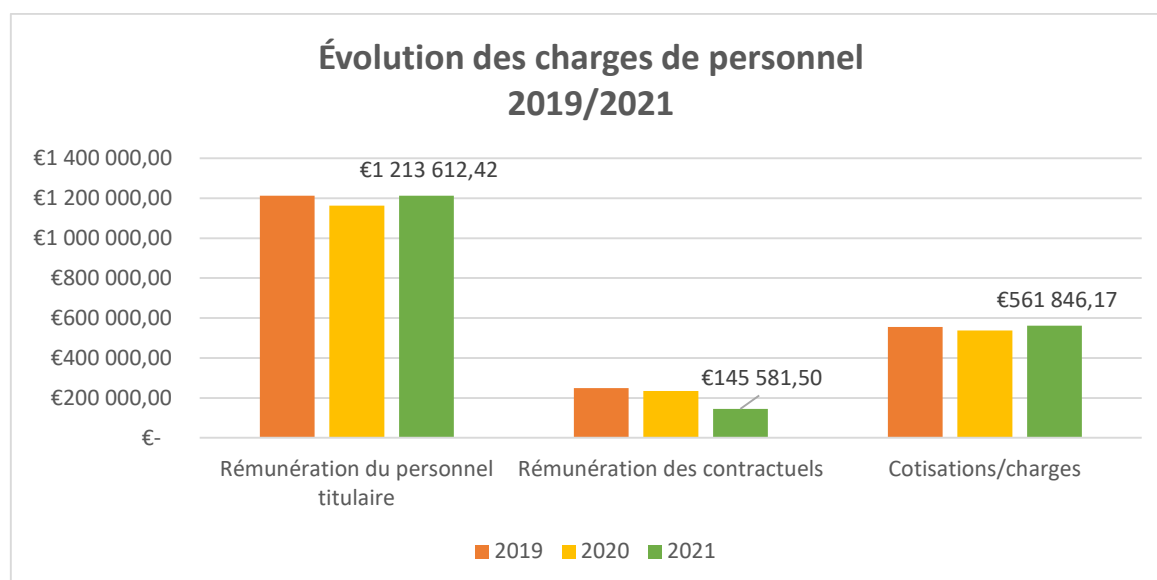
Concernant **les charges de personnel**, celles-ci ont également été plus faibles que prévues initialement (-80 000 euros) avec une baisse particulièrement importante constatée sur l'article relatif au recours aux contractuels. De compte administratif à compte administratif, le constat est celui du maintien de cette dépense avec une évolution à - 1% entre 2020 et 2021. Après des années d'évolution constante, la masse salariale de la collectivité semble donc stabilisée.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer un maintien des charges des personnels entre 2 et 2,1 millions d'euros :

- Des départs à la retraite, remplacés par des agents avec des niveaux de rémunération plus faibles compte tenu de la dynamique des carrières
- Des périodes de transition plus ou moins importantes entre le départ et l'arrêt de la rémunération des agents et l'arrivée de son remplaçant, dans un contexte de recrutements plus complexes qu'auparavant du fait d'une baisse d'attractivité de la fonction publique
- Les modifications récentes de l'organigramme qui ont permis la suppression d'un poste de responsable de service (Direction générale des services – Responsable Finances et marchés publics – Responsable des Affaires générales) au profit d'une nouvelle répartition des compétences entre le Directeur général des services, la Responsable des Finances et des Affaires générales et une chargée de l'urbanisme
- Le recours moindre aux contractuels dans les services, favorisé par un ralentissement de certains services.

Il faut toutefois souligner que l'année 2021 fut marquée par la hausse des indemnités (IFSE) versées à certains agents afin d'augmenter leur pouvoir d'achat, le recrutement d'une chargée de l'urbanisme et d'une chargée de communication (en alternance).

Concernant la rémunération des agents, il faut toutefois souligner que même en l'absence d'augmentation du point d'indice, la dynamique des revalorisations (notamment des agents de catégorie C) et de la carrière des agents, conduiront dans les prochaines années à une augmentation régulière de ces charges, hors mesures locales ou nationales en faveur du pouvoir d'achat.

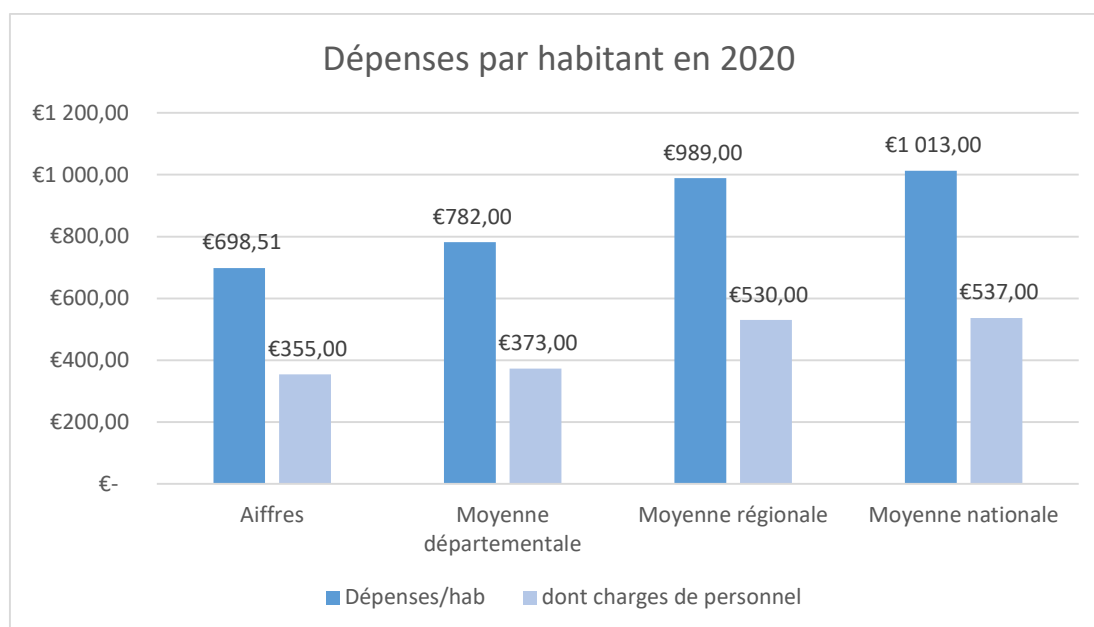


Enfin, concernant les « autres charges de gestion courante », deux modifications sont de nature à expliquer la différence entre les prévisions du Budget primitif et les réalisations constatées au niveau du Compte administratif (-76 000 euros environ) :

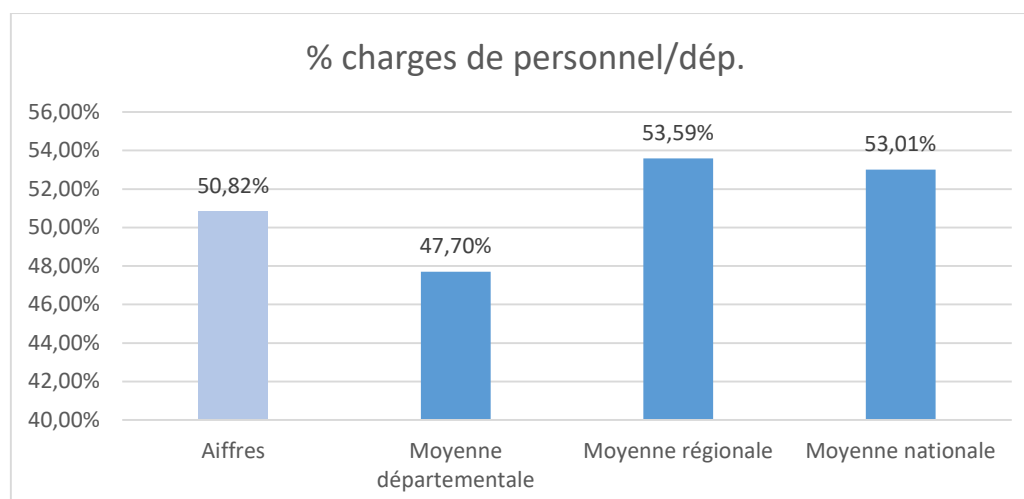
- Une dotation d'équilibre versée au Budget annexe de l'Espace Tartalin moins importante que prévue à hauteur de 61 000 euros
- Des subventions aux associations en baisse (- 12 000 euros), du fait d'un ralentissement de l'activité associative durant la période

Comment se situe la commune d'Aiffres par rapport aux autres ?

Il existe peu de données de la DGFIP permettant de comparer de manière extrêmement précise les communes de la même strate géographique entre elles. Cela s'explique par une multitude d'organisations différentes, de niveaux de richesse assez hétérogène (comme vu précédemment) et par des répartitions de compétences pouvant varier sensiblement d'une intercommunalité à une autre.



Les éléments ci-dessus permettent toutefois de mettre en évidence un niveau de dépenses de fonctionnement par habitant plus faible qu'ailleurs, en moyenne.



Comment évoluent les dépenses de fonctionnement depuis 2016 ?

Chapitres		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
1	Charges à caractère général	986	903	1 059	1033	892	975	9%
2	Charges de personnel	2 004	2 096	2 073	2 134	2 035	2 023	-1%
3	Atténuation de produits	5	9	10	9	10	17	70%
4	Autres charges de gestion courante	490	501	503	528	414	591	43%
5	Total dépenses gestion courante (1+2+3+4)	3 485	3 509	3 645	3 704	3 351	3 606	
6	Charges financières	151	142	131	120	109	98	-10%
7	Charges exceptionnelles	228	141	185	168	187	0	-100%
8	Dotation provision (68)	0	0	0	0	0	0	
9	Autres dépenses réelles (022)	0	0	0	0	0	0	
10	Total dépenses réelles (5+6+7+8+9)	3 864	3 792	3 961	3 992	3 647	3 704	2%

Pour information, le subvention d'équilibre du budget annexe « Tartalin » était versée de 2016 à 2020 autre chapitre « charges exceptionnelle ». Depuis 2021 elle est intégrée au chapitre « autres charges de gestion courante ».

De la même manière que pour les recettes de fonctionnement, les dépenses ont été largement impactées par les conséquences de la crise sanitaire, ce qui rend difficile une analyse rétrospective précise.

Concernant les charges à caractère général, une analyse par fonction est présentée dans le tableau ci-dessous, avec une rétrospective 2017-2021.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Var. CA 2021 /CA 2020
Fluides et énergie	200 015 €	256 259 €	231 624 €	177 345 €	224 969 €	47 624 €
Alimentation	99 795 €	102 332 €	109 499 €	77 220 €	93 473 €	16 253 €
Entretien du patrimoine	351 947 €	416 075 €	402 573 €	429 809 €	422 895 €	-6 913 €
Communication et évènements	46 472 €	34 322 €	49 413 €	19 812 €	33 520 €	13 708 €
Fonctionnement des services	81 787 €	106 145 €	81 294 €	108 571 €	79 094 €	-29 477 €
Enfance-jeunesse	57 911 €	61 088 €	63 870 €	27 904 €	41 071 €	13 166 €
Prestations de services	33 624 €	41 904 €	61 581 €	21 733 €	56 490 €	34 757 €
Impôts et taxes	31 922 €	33 243 €	33 009 €	22 011 €	21 961 €	-49 €
TOTAL	903 473 €	1 051 368 €	1 032 864 €	884 404 €	973 472 €	89 068 €

L'année 2022 sera marquée par les travaux de rénovation du groupe scolaire Victor Hugo. Ainsi, il apparaît pertinent d'effectuer une rétrospective sur les dépenses du chapitre « charges à caractère général » directement affectées aux bâtiments scolaires.

FOCUS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES						
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Ecoles maternelles						
Énergie/eau	11 846,56 €	9 880,38 €	15 485,85 €	13 160,43 €	10 585,86 €	15 396,42 €
Entretien bâtiment	13 831,13 €	9 015,97 €	4 495,46 €	6 840,54 €	8 895,88 €	7 212,64 €
Fonctionnement du service	4 936,46 €	5 604,53 €	4 585,12 €	4 637,15 €	4 362,01 €	6 842,32 €
TOTAL	30 614,15 €	24 500,88 €	24 566,43 €	24 638,12 €	23 843,75 €	29 451,38 €
Ecoles primaires						
Énergie/eau	13 573,08 €	11 281,06 €	17 568,73 €	15 223,55 €	13 738,07 €	17 604,73 €
Entretien bâtiment	12 689,95 €	9 260,52 €	13 991,88 €	9 523,42 €	4 033,28 €	8 374,92 €
Fonctionnement du service	10 437,71 €	9 965,35 €	13 983,09 €	10 858,25 €	9 113,03 €	12 380,24 €
TOTAL	36 700,74 €	30 506,93 €	45 543,70 €	35 605,22 €	26 884,38 €	38 359,89 €
Restauration scolaire						
Énergie/eau	15 936,81 €	14 835,90 €	18 831,18 €	18 604,95 €	13 705,36 €	17 179,62 €
Entretien bâtiment	11 169,00 €	9 999,25 €	4 147,87 €	9 007,34 €	6 801,76 €	7 480,77 €
Fonctionnement du service	13 042,13 €	9 958,00 €	14 441,99 €	11 193,21 €	13 375,48 €	15 162,52 €
Alimentation	91 570,54 €	97 785,12 €	99 532,55 €	104 350,49 €	76 157,37 €	90 856,01 €
TOTAL	131 718,48 €	132 578,27 €	136 953,59 €	143 155,99 €	110 039,97 €	130 678,92 €
Transports scolaires						
	15 837,20 €	11 488,01 €	6 423,16 €	6 739,04 €	3 466,10 €	3 619,12 €
Centre de loisirs						
Énergie/eau	6 532,50 €	5 831,61 €	7 166,00 €	6 386,35 €	7 725,55 €	7 795,45 €
Entretien bâtiment	3 594,37 €	3 898,09 €	6 024,79 €	4 325,22 €	3 710,72 €	3 295,50 €
Fonctionnement du service	73 654,12 €	51 596,15 €	78 316,54 €	68 385,85 €	39 443,52 €	52 077,11 €
Alimentation	708,97 €	889,34 €	530,13 €	2 739,99 €	94,28 €	902,88 €
TOTAL	84 489,96 €	62 215,19 €	92 037,46 €	81 837,41 €	50 974,07 €	64 070,94 €
TOTAL GENERAL	299 360,53 €	261 289,28 €	305 524,34 €	291 975,78 €	215 208,27 €	266 180,25 €

Les travaux permettront de maîtriser les postes de dépenses issus des consommations énergétiques (isolation par l'extérieur, répartition des circuits de chaleur, ...).

2.2-La section d'investissement

2.2.1-Les recettes d'investissement

Comment ces recettes se sont réalisées entre le BP 2021 et le CA 2021 ?

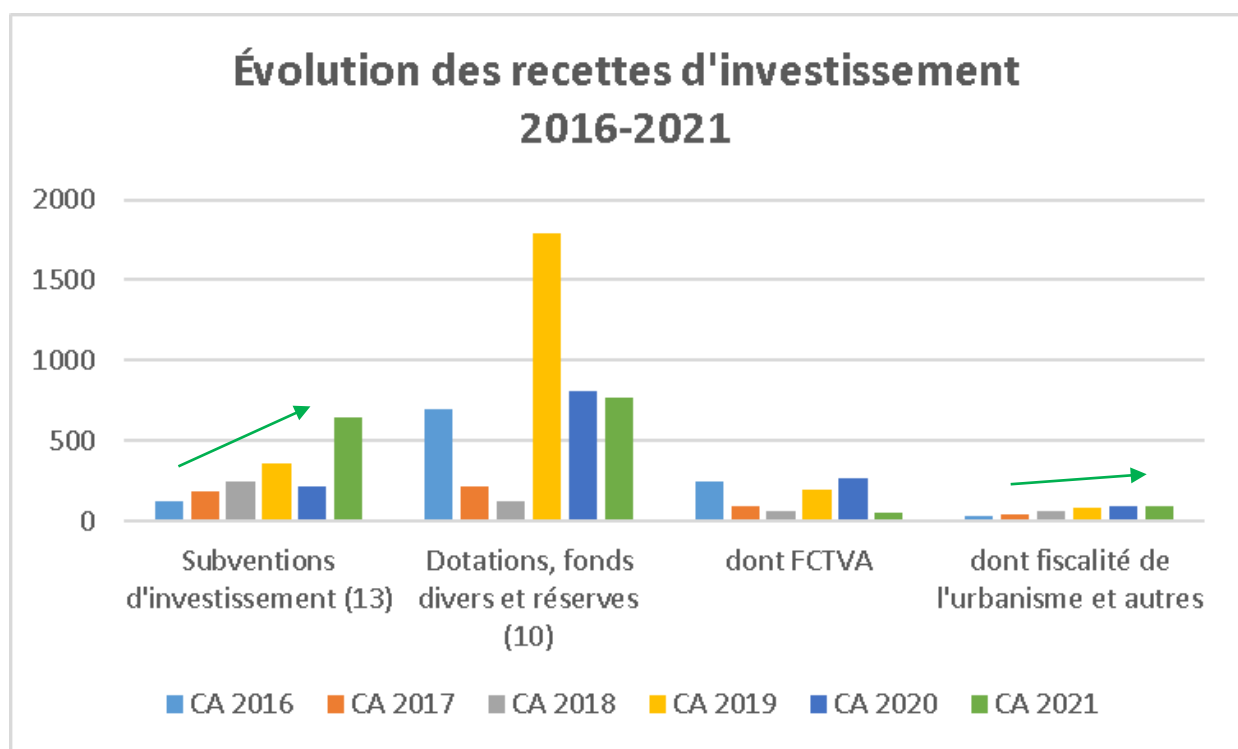
Recettes d'investissement en milliers d'€	Prévisions BP 2021	Réalisations CA 2021	Taux de réalisation en %	Total des recettes d'investissement en %
Subventions d'investissement (13)	1 307	648	50%	43%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	762	770	101%	52%
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	623	623	100%	42%
<i>dont FCTVA</i>	54	52	96%	3%
<i>dont fiscalité de l'urbanisme et autres</i>	85	95	112%	6%
Autres recettes d'équipement	74	74	100%	5%
Total recettes réelles d'investissement	2 143	1 492	70%	

L'année 2021 est marquée par la confirmation de la hausse des recettes issues de la **taxe d'aménagement**, avec le maintien des sommes en perçues en 2020, pour un montant d'environ 95 000 euros. Cette tendance est due pour partie aux nouveaux aménagements implantés sur la commune.

En parallèle, l'année 2021 est marquée par un faible taux de recettes issues du **FCTVA** en raison du ralentissement des dépenses d'équipement réalisées en 2020.

Comment évoluent les recettes d'investissement depuis 2016 ?

Recettes d'investissement	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Subventions d'investissement (13)	121	180	241	363	212	648
Dotations, fonds divers et réserves (10)	695	211	124	1786	807	770
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	418	75	0	1516	449	623
<i>dont FCTVA</i>	242	91	63	189	262	52
<i>dont fiscalité de l'urbanisme et autres</i>	35	45	61	81	96	95
Autres recettes d'équipement	49	161	49	49	49	74
Total recettes réelles d'investissement	865	552	414	2 198	1 068	1 492



Le graphique ci-dessus permet de mettre en évidence les efforts fournis par la collectivité pour subventionner au mieux ses projets d'équipement. Le taux n'a cessé d'augmenter depuis 2016 en raison de projets structurants menés sur la fin de la mandature 2014-2020 et sur le début du nouveau mandat (Petit Fief, cimetière, éclairage public, Espace Petite enfance, mairie, aménagements de voiries, ...). La baisse observée en 2020 est conjoncturelle.

Les dotations pour leur part varient d'une année à une autre en fonction des projets d'investissement en cours de réalisation sur la commune. Ainsi, ces recettes vont dépendre :

- Du FCTVA perçue par la collectivité, ce qui représente 16,4% d'une partie de la somme des projets engagés sur la commune. La réforme 2021 du FCTVA a exclu la perception des sommes issues des articles 2111 (terrains nus) et 2312 (agencements et aménagements).
- Du besoin de financement de la section d'investissement que la section de fonctionnement va venir combler (1068).

Le constat porte également sur le non-recours à l'emprunt pour la commune depuis 2015 démontrant un effort certain de désendettement, et ce malgré la réalisation des projets structurants.

2.2.2-Les dépenses d'investissement

Quelles sont les principales dépenses d'investissement d'une commune ?

Trois natures de dépenses composent la section d'investissement du compte administratif :

- Les **dépenses d'équipement** (études, acquisitions diverses, aménagements de terrains, travaux...) mandatées sur l'exercice et les dépenses d'équipement engagées et non mandatées (soit les restes à réaliser). En 2021 les travaux de rénovation du rez-de-chaussée haut de la Mairie et de réfection de la rue des Trois Fontaines (phase 2) ont été achevés. En parallèle, les travaux de construction de l'Espace Petite enfance se sont poursuivis.
- Les **dépenses financières** (remboursement du capital de la dette et les écritures budgétaires sur l'emprunt). Les dépenses financières qui retracent principalement le remboursement du capital des emprunts s'établissent en 2021 à environ 236 000 euros.
- Les **dépenses liées au financement par la commune de nouveaux logements sociaux** sur son territoire dans le cadre du Plan local de l'habitat.
- Les dépenses d'ordre lesquelles ne figurent pas dans les tableaux ci-dessous (essentiellement la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement).

Comment ces dépenses se sont réalisées entre le BP 2021 et le CA 2021 ?

Type	Prévisions BP 2021	Réalisations CA 2021	Evolution BP/CA	Taux de réalisation en %	Total des dépenses d'investissement en %
Dépenses d'équipement	2 682	1704	-978	64%	87%
Dépenses financières	239	237	-2	99%	12%
Financement logements sociaux	72	12	-60	17%	1%
Dépenses imprévues	50	37	-13	74%	2%
Total des dépenses réelles	2 993	1 953	-1040	65%	

Les études liées à la rénovation du groupe scolaire ont eu un coup d'accélération en 2021 avec la sélection du maître d'œuvre et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

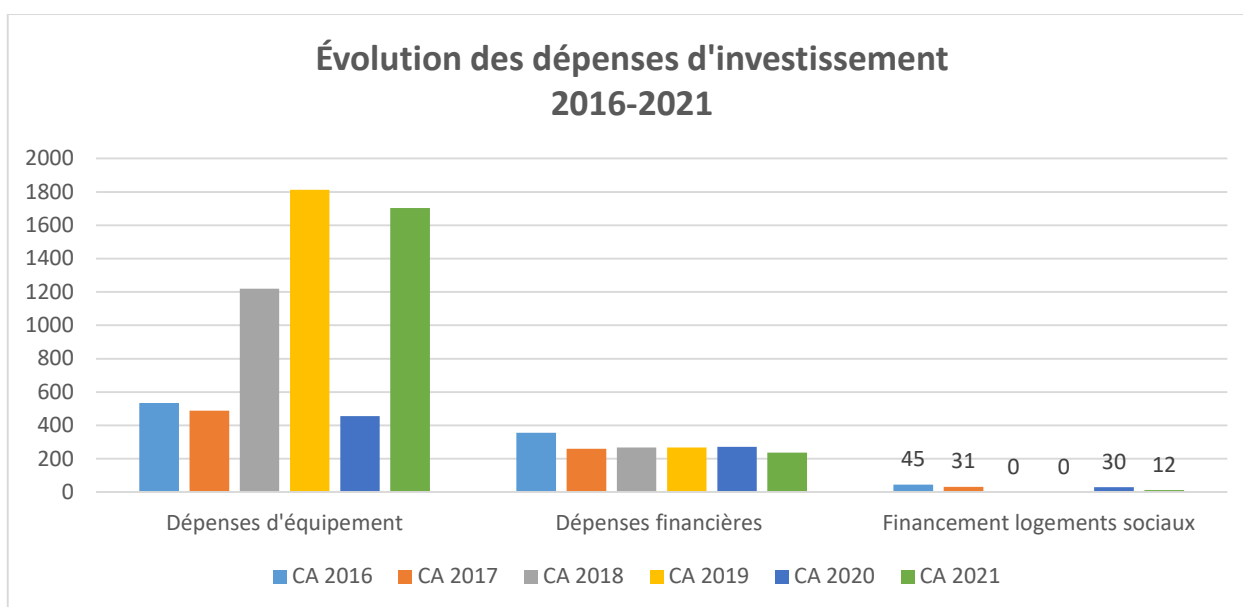
Les dépenses liées au solde de la construction de l'Espace Petite enfance constitue les principales sommes inscrites au sein des restes à réaliser du budget 2022. Les restes à payer sont constitués des dépenses engagées sur les crédits votés mais non encore mandatées à la fin de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL			
État des restes à réaliser			
Au 31.12.2021			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Code fonction	Intitulé du compte	Restes à réaliser
2111	820	Terrains nus	16 092,20 €
2182	020	Matériel de transport	8 741,70 €
2183	212	Matériel de bureau et matériel informatique	2 083,20 €
2188	020	Matériel divers	8 988,67 €
2031-67	64	Études et maîtrise d'oeuvre pôle petite enfance	24 857,31 €
2031-68	213	Études de programmation projet groupes scolaires	34 000,00 €
2031-69	020	Études et maîtrise d'oeuvre travaux rez-de-chaussée haut mairie	19 264,97 €
2313-67	64	Travaux de construction pôle petite enfance	437 151,24 €
2313-70		Travaux de bâtiments 2021	17 420,73 €
	251		5 981,70 €
	412		3 353,88 €
	33		8 085,15 €
2313-74	020	Travaux de rénovation de la mairie	31 847,34 €
2313-77	71	Travaux de démolition rue de la Gare	67 200,00 €
2315	814	Eclairage public	10 827,59 €
2315-67	64	Matériel pôle petite enfance	11 392,42 €
2315-71	822	Aménagement de la rue Saint-maurice/3 fontaines (phase 1)	15 615,64 €
2315-73	822	Travaux de voirie 2021	28 919,16 €
2315-74	020	Matériel travaux rez-de-chaussée haut mairie	22 607,70 €
2315-76	822	Aménagement de la rue des Trois Fontaines (phase 2)	2 902,24 €
			759 912,11 €

Comment évoluent les dépenses d'investissement depuis 2016 ?

Chapitre	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses d'équipement	535	489	1220	1813	456	1704
Dépenses financières	356	259	268	267	272	237
Financement logements sociaux	45	31	0	0	30	12
Total des dépenses réelles d'investissement	936	779	1488	2080	758	1953

Le constat est celui d'un investissement important sur la période 2018-2019 avec un coup d'arrêt imposé en 2020. La tendance 2021 est repartie à la hausse dans le cadre d'une relance de l'activité économique et de la volonté de la commune de finaliser les études liées à la rénovation du groupe scolaire Victor Hugo, les travaux pouvant ainsi débuter au cours de l'année 2022.



2.2.3-La situation des autorisations de programme et des crédits de paiement

Pour la réalisation de l'opération « Construction de l'Espace Petite enfance » le solde des dépenses et recettes à percevoir était inscrit pour l'année 2021. En effet, la part importante des travaux s'est réalisée en 2021. La clôture de l'opération s'effectuera en 2022.

Opération n°67 Création d'un espace Petite enfance				
	TOTAL	VENTILATION PAR EXERCICE		
		Déjà réalisé	RAR 2021	2022
DÉPENSES	1 493 671,86	912 153,43	573 630,93	14 743,02
• Etude et maîtrise d'œuvre	236 167,20	152 851,69	83 315,51	0,00
• Frais d'insertion	3 600,00	2 320,08	0,00	0,00
• Travaux	1 235 904,66	756 981,66	478 923,00	8 743,02
• Mobilier	18 000,00	0,00	11 392,42	6 000,00
RECETTES	1 493 671,86	912 153,43	572 531,60	14 137,70
•Subventions				
- D.E.T.R.	300 000,00	129 257,00	170 743,00	0,00
- CAF	190 500,00	137 500,00	46 013,17	12 586,83
- CAN (PACT 2)	276 634,00	82 990,20	193 643,80	0,00
- FEADER	202 000,00	0,00	200 000,00	1 550,87
•Autofinancement	524 537,86	562 406,23	-37 868,37	-605,32

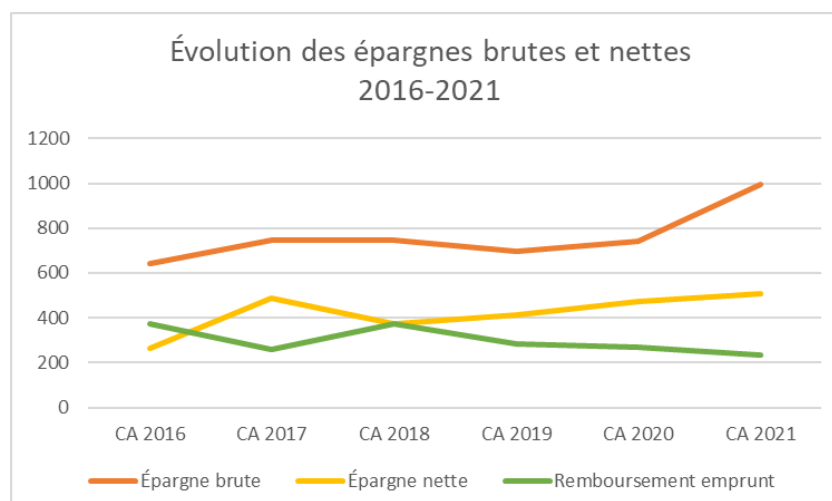
3-La capacité d'autofinancement : l'évolution de l'épargne

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

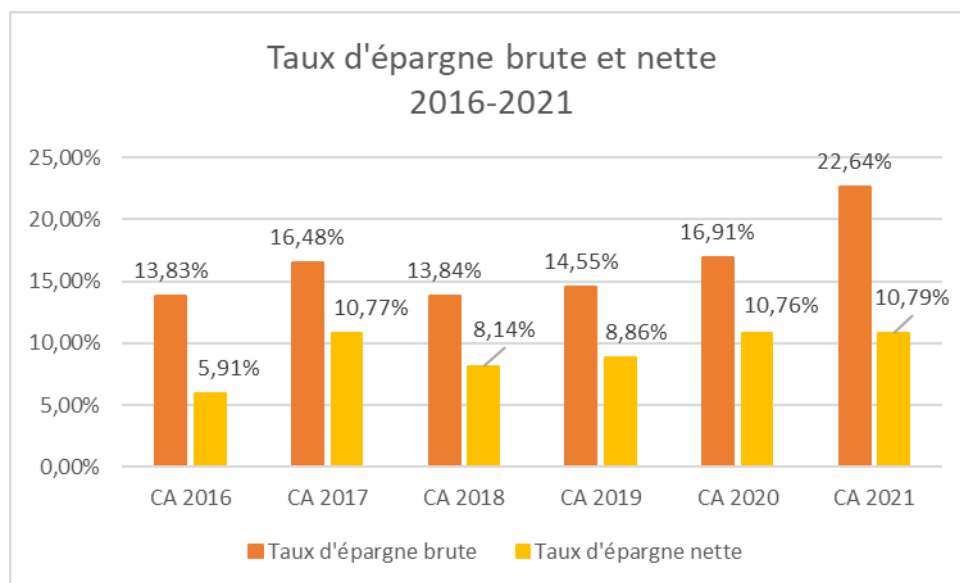
L'épargne brute est considérée comme un des indicateurs les plus fiables de la santé financière d'une collectivité : plus elle est importante, plus la collectivité sera en capacité de rembourser ses emprunts ou d'investir davantage.

L'épargne brute **s'élevait à environ 742 000 euros environ au 31 décembre 2020. En 2021 elle atteint environ 993 000 euros** grâce à la perception de 249 500 euros de produits des cessions. Si l'on extrait cette recette exceptionnelle, l'épargne brute atteint un niveau identique à l'année 2020 avec environ 60 000 euros de dépenses supplémentaires en 2021.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Cet indicateur permet de déterminer quelle part des ressources dégagées de l'excédent de fonctionnement pourra être affectée aux futurs investissements. L'épargne nette augmente de 35 000 euros (hors produit des cessions).



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir précédemment). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement, ce qui permet aussi de regarder la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



4-La dette communale

4.1-L'encours de la dette

L'encours de la dette désigne la somme globale des crédits en cours à la fin de l'année civile. L'encours de la dette de la commune est constitué des emprunts contractés au fil des ans pour financer ses investissements. Il faut noter qu'un emprunt ne peut être contracté que pour financer une dépense d'investissement.

Le financement du programme d'investissement 2021 n'a pas exigé de recourir à l'emprunt, ce qui explique logiquement une baisse de l'encours de la dette.

En effet, au 31 décembre 2021, **l'encours de la dette s'établissait à 2 425 271,45 € avec le profil d'extinction suivant :**

Année	Capital restant dû au 31/12	Remboursement Capital	Intérêts	Annuité	Capital restant dû N+1
2021	2 425 271,45 €	236 530,92 €	99 174,86 €	335 705,78 €	2 188 740,53 €
2022	2 188 740,53 €	239 724,51 €	89 187,06 €	328 911,57 €	1 949 016,02 €
2023	1 949 016,02 €	243 046,67 €	79 070,67 €	322 117,34 €	1 705 969,35 €
2024	1 705 969,35 €	208 793,56 €	69 515,48 €	278 309,04 €	1 497 175,79 €
2025	1 497 175,79 €	184 578,51 €	61 031,17 €	245 609,68 €	1 312 597,28 €
2026	1 312 597,28 €	185 318,34 €	53 497,11 €	238 815,45 €	1 127 278,94 €
2027	1 127 278,94 €	186 070,97 €	45 950,27 €	232 021,24 €	941 207,97 €
2028	941 207,97 €	186 836,63 €	38 390,37 €	225 227,00 €	754 371,34 €
2029	754 371,34 €	187 615,54 €	30 817,26 €	218 432,80 €	566 755,80 €
2030	566 755,80 €	176 691,15 €	23 230,61 €	199 921,76 €	390 064,65 €

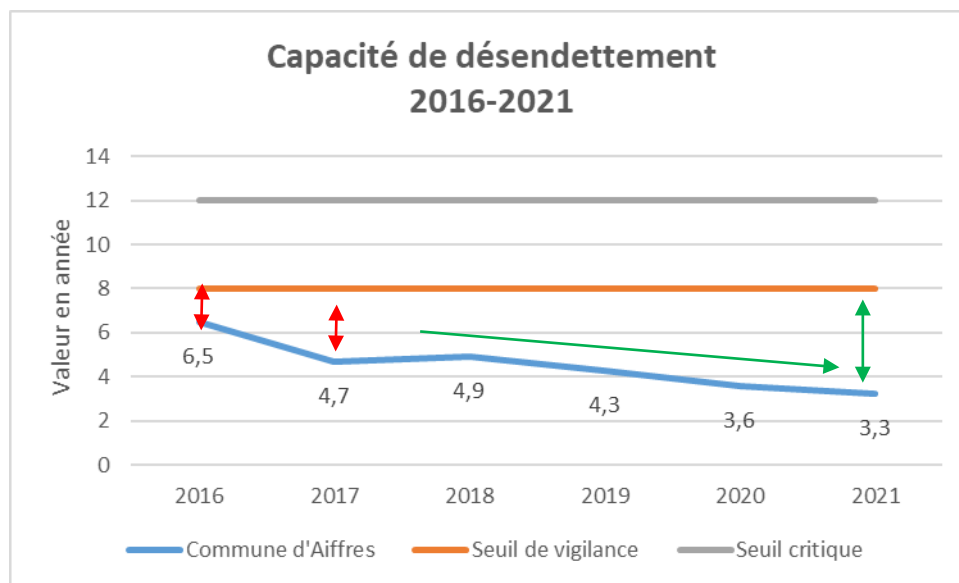
2031	390 064,65 €	141 841,80 €	16 136,27 €	157 978,07 €	248 222,85 €
2032	248 222,85 €	141 841,80 €	9 342,04 €	151 183,84 €	106 381,05 €
2033	106 381,05 €	106 381,05 €	2 547,82 €	108 928,87 €	0,00 €
TOTAL		2 961 528,09 €	848 817,95 €	3 810 346,04 €	

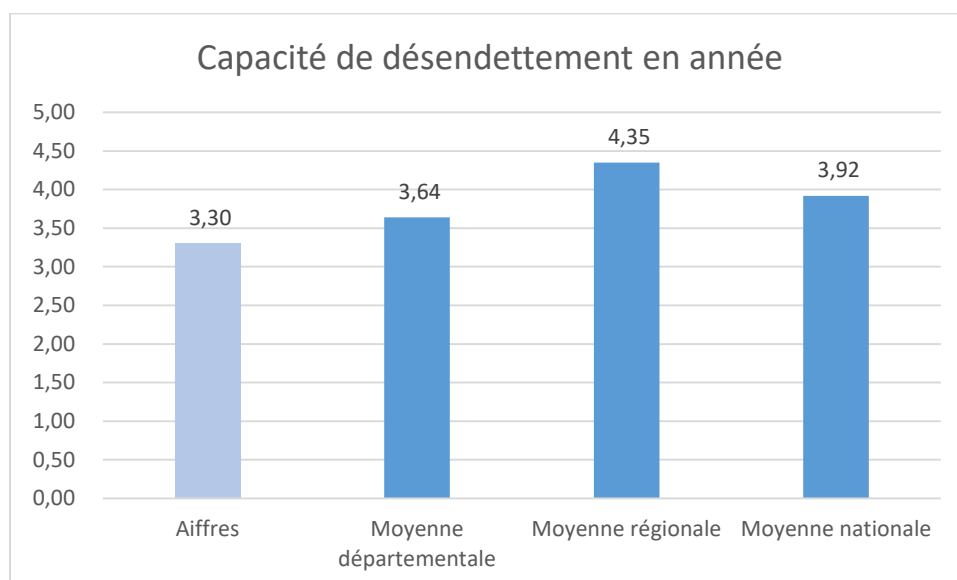
L'annuité de la dette (somme du capital des emprunts remboursés et des intérêts payés pour l'année) **pour 2021 a été de 335 706 euros environ.**

4.2-La capacité de désendettement et taux d'endettement

La capacité de désendettement (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute) permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise uniquement son épargne brute ? Ainsi, il s'agit de déterminer le nombre d'années dont aurait besoin la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette propre si elle décidait d'y consacrer toute son épargne, sans emprunt nouveau.

La commune a produit un effort certain de désendettement depuis 2016 et ce malgré le maintien d'investissement d'équipements (Petit Fief, cimetière, éclairage public, Espace Petite enfance, mairie, voirie, ...). Cette maîtrise va permettre de conduire des projets conséquents au cours de la nouvelle mandature.





5-Conclusion : Synthèse des chiffres clés du compte administratif

Quelques chiffres clés de notre situation financière en milliers d'euros :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	4 504	4 541	4 706	4 690	4 387	4 698
Dépenses de fonctionnement	3 864	3 792	3 961	3 992	3 645	3 704
Épargne brute	640	748	745	698	742	743
					<i>(Hors produit des cessions)</i>	
Remboursement du capital de la dette	375	259	371	284	270	236
Épargne brute	265	489	374	414	472	507
Dépenses d'équipement	894	748	1 488	2 091	728	1 704
Emprunt finançant les dépenses d'équipement	0	0	0	0	0	0
Capacité de désendettement	6,5	4,7	4,9	4,3	3,6	3,3
Encours de la dette au 31/12	3 995	3 490	3 089	2 691	2 695	2 425

PARTIE 2 - LE BUDGET ANNEXE « ESPACE TARTALIN »

Rappel : Par dérogation aux principes d'unité et d'universalité budgétaire et en application des instructions budgétaires et comptables en vigueur, les comptes de la commune d'Aiffres sont répartis sur trois budgets distincts :

- Budget principal
- Budget annexe « Espace Tartalin »
- Budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »

L'espace Tartalin est une salle multi activités construite, mise en service et exploitée par la commune d'Aiffres depuis 2001. L'activité de l'établissement s'articule autour de la mise à disposition de salles aménagées (particuliers, professionnels, associations, ...) et l'accueil d'activités culturelles (spectacles, manifestations locales, ...). La plupart des activités exercées entrent dans le champ d'application de la TVA et sont imposables de plein droit. Afin de faciliter la mise en œuvre des obligations d'ordre fiscal, les instructions comptables prévoient l'individualisation des dépenses et des recettes dans un budget annexe exprimé hors taxes. L'équilibre de ce budget est assuré grâce à une subvention d'équilibre du budget principal (qui apparaît dans les dépenses exceptionnelles).

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE TARTALIN 2021			
		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 177 487,97	G 190 281,51
	Section d'investissement	B 90 718,19	H 58 515,46
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 16 080,34 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 284 286,50	= G+H+I+J 248 796,97
Restes à réaliser à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 177 487,97	= G+I+K 190 281,51
	Section d'investissement	= B+D+F 90 718,19	= H+J+L 58 515,46
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 284 286,50	= G+H+I+J+K+L 248 796,97

Le budget « Tartalin » est impacté depuis 2 ans par les effets de la crise sanitaire en termes de recettes. En effet, la fermeture de la salle de spectacle sur la majeure partie de l'année 2021 a limité les réservations et ainsi la perception de recettes. Ainsi, ce sont 30 000 euros de recettes inscrits pour l'exploitation des salles au budget 2021 contre environ 20 000 euros réalisés (contre 14 000 euros en 2020).

Comme chaque année le budget communal prend en charge le déficit du budget « Tartalin ». Pour 2021 il s'élève à environ 170 000 euros (contre 183 000 euros en 2020).

PARTIE 3 - LE BUDGET AUTONOME « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

La commune d'Aiffres a décidé en 2011 d'équiper un site de panneaux photovoltaïques : le café du Centre. L'activité de production et de distribution d'énergie par une collectivité constitue un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, l'activité est retracée au sein d'un budget autonome dont la principale recette est la vente d'électricité.

Investissement									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	26 904,27	0,00	0,00	0,00	26 904,27	140,00	26 764,27	0,00	26 764,27
Recette	26 904,27	0,00	0,00	0,00	26 904,27	26 903,78	-0,49	0,00	-0,49
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 763,78		0,00	
Déficit									
Fonctionnement									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	3 011,00	0,00	0,00	192,00	3 203,00	2 338,23	864,77	0,00	864,77
Recette	4 773,11	0,00	0,00	192,00	4 965,11	4 785,87	- 179,24	0,00	- 179,24
Excédent	1 762,11	0,00	0,00	0,00	1 762,11	2 447,64		0,00	
Déficit									
Résultat									
	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Excédent	1 762,11	0,00	0,00	0,00	1 762,11	29 211,42	0,00		
Déficit									

ANNEXE 1 : ANALYSE PAR FONCTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

ANALYSE PAR FONCTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL											
Article	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Var. CA 2021 /CA 2020	Variation 2017/2021	Evolution annuelle moyenne	Part /100 par rapport CA 2014	Part /100 par rapport CA 2018	Part /100 par rapport CA 2021
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	903 473 €	1 051 368 €	1 032 864 €	884 404 €	973 472 €	89 068 €	7,75%	1,55%	100,00%	100,00%	100,00%
60611 Eau et assainissement	27 897 €	23 764 €	25 961 €	18 531 €	16 277 €	-2 254 €	-41,65%	-8,33%	2,58%	2,51%	1,67%
60612 Énergie - Électricité	110 271 €	113 153 €	100 589 €	79 059 €	106 350 €	27 291 €	-3,56%	-0,71%	10,57%	9,74%	10,92%
60613 Chauffage urbain	43 587 €	93 621 €	83 415 €	62 171 €	77 253 €	15 082 €	77,24%	15,45%	6,56%	8,08%	7,94%
60621 Combustibles	6 533 €	10 601 €	8 246 €	5 281 €	10 604 €	5 323 €	62,31%	12,46%	0,95%	0,80%	1,09%
60622 Carburants	11 727 €	15 120 €	13 413 €	12 303 €	14 486 €	2 182 €	23,52%	4,70%	1,13%	1,30%	1,49%
Fluides et énergie	200 015 €	256 259 €	231 624 €	177 345 €	224 969 €	47 624 €	12,48%	2,50%	21,80%	22,43%	23,11%
60623 Alimentation	99 795 €	102 332 €	109 499 €	77 220 €	93 473 €	16 253 €	-6,34%	-1,27%	10,08%	10,60%	9,60%
Alimentation	99 795 €	102 332 €	109 499 €	77 220 €	93 473 €	16 253 €	-6,34%	-1,27%	10,08%	10,60%	9,60%
605 Achats de mat.,équip.& travx	0 €	0 €	11 418 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%	1,11%	0,00%
60628 Autres fournitures non stockées	99 854 €	116 970 €	113 285 €	116 346 €	129 444 €	13 098 €	29,63%	5,93%	12,13%	10,97%	13,30%
60631 Fournitures d'entretien	13 602 €	10 609 €	12 496 €	14 687 €	13 708 €	-979 €	0,78%	0,16%	1,45%	1,21%	1,41%
60632 Fournitures de petit équipement	11 323 €	11 322 €	14 828 €	10 721 €	10 330 €	-391 €	-8,77%	-1,75%	1,30%	1,44%	1,06%
60633 Fournitures de voirie	10 330 €	12 050 €	4 747 €	10 232 €	8 659 €	-1 572 €	-16,17%	-3,23%	0,54%	0,46%	0,89%
6132 Locations immobilières	950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-100,00%	-20,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6135 Locations mobilières	6 625 €	12 488 €	7 465 €	4 861 €	30 207 €	25 346 €	355,96%	71,19%	1,79%	0,72%	3,10%
61521 Terrains	38 907 €	32 019 €	34 788 €	37 599 €	28 663 €	-8 937 €	-26,33%	-5,27%	4,57%	3,37%	2,94%
61522 Bâtiments	12 463 €	13 653 €	18 062 €	11 469 €	18 215 €	6 745 €	46,15%	9,23%	1,68%	1,75%	1,87%
615230 . Entretien voies et réseaux	71 423 €	109 223 €	91 896 €	113 011 €	80 547 €	-32 464 €	12,77%	2,55%	8,15%	8,90%	8,27%
61551 Matériel roulant	19 821 €	27 779 €	19 691 €	27 272 €	28 436 €	1 164 €	43,47%	8,69%	2,14%	1,91%	2,92%
61558 Autres biens mobiliers	11 311 €	6 232 €	4 914 €	11 244 €	5 446 €	-5 798 €	-51,85%	-10,37%	0,88%	0,48%	0,56%
6156 Maintenance	32 245 €	38 805 €	44 457 €	46 694 €	42 767 €	-3 926 €	32,63%	6,53%	2,60%	4,30%	4,39%
6282 Frais de gardiennage (églises,...)	480 €	480 €	0 €	960 €	0 €	-960 €	-100,00%	-20,00%	0,05%	0,00%	0,00%
6283 Frais de nettoyage des locaux	4 384 €	6 321 €	4 501 €	3 642 €	2 256 €	-1 387 €	-48,55%	-9,71%	0,41%	0,44%	0,23%
616 Prime d'assurance > 6161. Multirisques	18 229 €	18 124 €	20 026 €	21 071 €	24 218 €	3 147 €	32,85%	6,57%	4,52%	1,94%	2,49%
Entretien du patrimoine	351 947 €	416 075 €	402 573 €	429 809 €	422 895 €	-6 913 €	20,16%	4,03%	42,23%	38,98%	43,44%
6185 Frais de colloques et séminaires	95 €	190 €	95 €	0 €	0 €	0 €	-100,00%	-20,00%	0,02%	0,01%	0,00%
6188 Autres frais divers	193 €	153 €	937 €	113 €	569 €	456 €	194,60%	38,92%	0,01%	0,09%	0,06%
6232 Fêtes et cérémonies	34 212 €	32 295 €	35 030 €	10 738 €	24 022 €	13 284 €	-29,79%	-5,96%	2,05%	3,39%	2,47%
6233 Foires et expositions	0 €	1 325 €	2 135 €	548 €	3 049 €	2 501 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%	0,21%	0,31%
6237 Publications	0 €	0 €	0 €	142 €	0 €	-142 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0,51%	0,00%	0,00%
6238 Divers	11 972 €	359 €	11 216 €	8 271 €	5 880 €	-2 391 €	-50,89%	-10,18%	0,51%	1,09%	0,60%
Communication et évènements	46 472 €	34 322 €	49 413 €	19 812 €	33 520 €	13 708 €	-27,87%	-5,57%	3,10%	4,78%	3,44%
60636 Vêtements de travail	6 930 €	8 622 €	7 045 €	7 982 €	6 361 €	-1 621 €	-8,21%	-1,64%	0,80%	0,68%	0,65%
6064 Fournitures administratives	8 761 €	11 180 €	7 793 €	7 997 €	9 331 €	1 334 €	6,51%	1,30%	1,19%	0,75%	0,96%
6182 Documentation générale et tech	7 792 €	8 772 €	9 323 €	11 940 €	8 821 €	-3 119 €	13,21%	2,64%	0,96%	0,90%	0,91%
6184 Versements à des organismes de	3 598 €	21 848 €	14 019 €	13 577 €	10 276 €	-3 301 €	185,61%	37,12%	0,32%	1,36%	1,06%
6231 Annonces et insertions	3 171 €	1 757 €	1 696 €	1 633 €	1 196 €	-437 €	-62,28%	-12,46%	0,23%	0,16%	0,12%
6236 Catalogues et imprimés	954 €	1 127 €	383 €	1 040 €	558 €	-482 €	-41,51%	-8,30%	0,18%	0,04%	0,06%
6251 Voyages et déplacements	1 846 €	1 743 €	1 186 €	1 356 €	1 841 €	486 €	-0,25%	-0,05%	0,23%	0,11%	0,19%
6261 Frais d'affranchissement	11 712 €	10 760 €	8 403 €	8 257 €	7 820 €	-437 €	-33,23%	-6,65%	1,20%	0,81%	0,80%
6262 Frais de télécommunications	37 023 €	40 336 €	31 446 €	54 789 €	32 888 €	-21 901 €	-11,17%	-2,23%	3,23%	3,04%	3,38%
Fonctionnement des services	81 787 €	106 145 €	81 294 €	108 571 €	79 094 €	-29 477 €	-3,29%	-0,66%	8,34%	7,87%	8,12%
6042 Achats de prestations de servi	30 587 €	39 658 €	47 285 €	13 979 €	28 304 €	14 325 €	-7,46%	-1,49%	8,35%	4,58%	2,91%
6067 Fournitures scolaires + 6068 Autres fourn	6 441 €	4 661 €	3 737 €	3 517 €	4 299 €	782 €	-33,25%	-6,65%	0,56%	0,36%	0,44%
6248 Divers	20 883 €	16 769 €	12 848 €	10 408 €	8 467 €	-1 941 €	-59,45%	-11,89%	0,00%	1,24%	0,87%
Enfance-jeunesse	57 911 €	61 088 €	63 870 €	27 904 €	41 071 €	13 166 €	-29,08%	-5,82%	8,91%	6,18%	4,22%
611 Contrats de prestations	2 480 €	2 012 €	1 747 €	1 608 €	1 608 €	0 €	-35,14%	-7,03%	0,29%	0,17%	0,17%
617 Etudes et recherches	14 676 €	15 783 €	16 217 €	0 €	18 150 €	18 150 €	23,67%	4,73%	0,03%	1,57%	1,86%
6225 Indemnités au comptable et aux	442 €	418 €	422 €	0 €	0 €	0 €	-100,00%	-20,00%	0,06%	0,04%	0,00%
6226 Honoraires	5 231 €	12 824 €	15 877 €	4 672 €	20 522 €	15 850 €	292,32%	58,46%	0,79%	1,54%	2,11%
6227 Frais d'actes et de contentieux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0,10%	0,00%	0,00%
6228 Divers	147 €	359 €	663 €	3 753 €	51 €	-3 702 €	-65,31%	-13,06%	0,50%	0,06%	0,01%
627 Services bancaires	93 €	99 €	56 €	222 €	340 €	118 €	265,84%	53,17%	0,00%	0,01%	0,03%
6281 Concours divers (cotisations..)	3 572 €	4 813 €	5 002 €	5 605 €	5 535 €	-69 €	54,97%	10,99%	0,01%	0,48%	0,57%
62878 A d'autres organismes	100 €	579 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-100,00%	-20,00%	0,00%	0,00%	0,00%
6288 Autres services extérieurs	6 883 €	5 017 €	21 597 €	5 873 €	10 282 €	4 410 €	49,39%	9,88%	0,06%	2,09%	1,06%
Prestations de services	33 624 €	41 904 €	61 581 €	21 733 €	56 490 €	34 757 €	68,00%	13,60%	1,85%	5,96%	5,80%
63512 Taxes foncières	21 440 €	21 910 €	21 339 €	21 190 €	20 463 €	-727 €	-4,56%	-0,91%	2,05%	2,07%	2,10%
6355 Taxes et impôts sur les véhicu	276 €	606 €	993 €	276 €	246 €	-30 €	-10,87%	-2,17%	0,03%	0,10%	0,03%
6358 Autres droits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0,00%	0,00%	0,00%
637 Autres impôts	10 206 €	10 727 €	10 677 €	545 €	1 253 €	708 €	-87,73%	-17,55%	0,99%	1,03%	0,13%
Impôts et taxes	31 922 €	33 243 €	33 009 €	22 011 €	21 961 €	-49 €	-31,20%	-6,24%	3,07%	3,20%	2,26%